



Note sur la filière liège française

La filière liège est dominée par le Portugal et l'Espagne, qui représentent à eux deux plus de 60 % des superficies de suberaies (forêts de chênes-lièges), et plus de 80 % de la production mondiale de liège (APCOR, 2012), les autres pays producteurs étant l'Italie, la France, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. La gestion des suberaies –ou *subériculture*– est étudiée et documentée depuis longtemps, en France comme à l'étranger, l'un des premiers ouvrages de référence, écrit par le français Lamey, ayant été édité en 1893.

Contexte général

Le principal problème auquel se trouve confrontée la filière subéricole française est le faible degré de gestion des suberaies, qui tire son origine de la chute des cours du liège qui s'est manifestée chez nous dès la première moitié du XXe siècle, face à l'arrivée sur le marché métropolitain des lièges maghrébins (alors colonies ou protectorats français) puis ibériques (portugais surtout). Faut de débouchés économiques pour leurs lièges, les propriétaires subériculteurs, majoritairement privés, n'ont alors plus eu les moyens d'investir dans leurs forêts et se sont peu à peu détournés de leurs suberaies, abandonnant ainsi leur gestion. Cette situation, observée à des degrés d'intensités variables selon les régions, s'est parfois infléchie voire même inversée au début des années 1990, grâce à une hausse des cours mondiaux du liège, qui s'est accompagnée dans nos territoires méditerranéens de la réalisation d'aménagements de défense des forêts contre les incendies (pistes, points d'eau, débroussaillages) qui ont permis de « redécouvrir » la ressource liège, et d'engager des travaux de remise en production, généralement ciblés sur les secteurs les plus stratégiques de ce point de vue-là. Nous bénéficions toujours de cette fragile dynamique à l'heure actuelle, cependant mise à mal par la volatilité des cours du liège et les exigences croissantes de la part des industriels.



Distribution mondiale du chêne-liège (2 265 000 ha).

Gestion des suberaies



Suberaie traitée en futaie régulière, exploitée en 2011 (photo : IML)

Bien que le traitement en futaie irrégulière soit souvent prôné par les gestionnaires, l'itinéraire technique le plus souvent observé est celui de la futaie régulière (c'est notamment le cas des plantations de chênes-lièges réalisées dans les régions méditerranéennes à la fin du XIXe siècle en remplacement des vignes alors dévastées par l'épidémie de Phylloxera) :

- Plantation à une densité comprise entre 400 et 625 tiges/ha (espacement de 4 à 5 m) ;
- Démasclage (mise en production par récolte du liège mâle) quand les chênes-lièges atteignent une circonférence de 70 cm (soit vers l'âge de 25-35 ans) ;
- Levée du liège de 1^{ère} reproduction 10 à 15 ans plus tard ;
- Levée du liège de reproduction proprement dit (liège femelle) après un nouveau cycle de 10 à 15 ans, puis levées successives toujours selon le même cycle ;
- Après 10 à 15 récoltes (selon l'état phytosanitaire du peuplement) : fin de l'exploitation et régénération.

Il est cependant rare qu'un cycle d'exploitation se déroule de la sorte sans heurts sur une période aussi longue ; il y a souvent des événements qui viennent contrecarrer cet itinéraire : incendies, successions, variations des cours du liège...

Liège et biodiversité

La subériculture consiste à cultiver les chênes-lièges en conservant les arbres sur pied dans un bon état phytosanitaire, afin de les exploiter cycliquement, tous les 10 à 15 ans dans nos régions méditerranéennes. Cela donne des peuplements qui peuvent devenir très vieux (plus de 150 ans), qui constituent des habitats d'une exceptionnelle biodiversité, recherchés par de nombreuses espèces animales et végétales, ce qui leur a valu d'être reconnu comme Habitat d'intérêt prioritaire par l'Union européenne dans le cadre du réseau *Natura 2000*. Il a également été démontré que les suberaies gérées (exploitées) avaient de meilleures capacités de stockage de carbone : elles fixent en effet 2,4 à 4 fois plus de CO₂ que les suberaies non-gérées (source : Fédération Française du Liège, 2013). De plus le chêne-liège a la capacité de survivre aux incendies de forêts, ce qui lui permet de reconstituer un environnement forestier quelques années après le passage du feu, d'où son intérêt dans les politiques d'aménagement du territoire liées à la défense des forêts contre les incendies.

Repousses d'un chêne-liège après incendie (photo : IML)



Des situations disparates selon les régions

Variable selon les régions françaises, la santé de la filière liège est intimement liée au degré de structuration des propriétaires et à la présence ou non de débouchés (d'acheteurs).

Dans les Pyrénées-Orientales, une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « *la Suberaie Catalane* » a été créée fin 2002, qui regroupe aujourd'hui 87 propriétaires pour 2 260 ha de forêts. Son rôle est de réaliser des travaux de rénovation de suberaie (remise en production) en mobilisant pour cela les financements publics disponibles, et de commercialiser le liège de ses propriétaires adhérents. Sa création est consécutive à une étude sur la restructuration foncière de la suberaie catalane menée dans le cadre de la réalisation de la *Charte Forestière de Territoire de la Suberaie des Albères et des Aspres*, portée par le *Pays Pyrénées Méditerranée*, qui fut une des 10 premières CFT signées en France. L'animation et le fonctionnement de l'association sont assurés conjointement par Jérôme Louvet, expert forestier (bureau d'étude AEF), qui assure également la maîtrise d'œuvre des travaux réalisés chez les membres de l'ASL, et par l'Institut Méditerranéen du Liège. Depuis 2004, l'ASLGF a ainsi commercialisé près de 380 tonnes de liège femelle et réhabilité plus de 800 ha de suberaies, pour un montant de travaux réalisés qui atteignait 837 000 € fin 2012. En 2012, l'ASL *Suberaie Catalane* a signé un contrat d'approvisionnement de 5 ans avec le bouchonnier français *DIAM bouchage* pour la fourniture d'une quantité annuelle de liège de 50 tonnes, qui permet à l'ASL de rétribuer le liège aux propriétaires entre 0,50 et 0,90 €/kg sur pied (selon sa qualité), le liège étant ensuite envoyé en Espagne pour sa transformation. Il est à noter que depuis 2010, le liège vendu par l'ASLGF bénéficie de la certification *PEFC*, dont l'Institut Méditerranéen du Liège a rédigé le cahier des charges d'exploitation en 2009, validé au niveau national par *PEFC France* en 2013.

Association Syndicale Libre
de Gestion Forestière



LA SUBERAIE CATALANE

Dans le Var, une ASLGF est également en fonctionnement depuis 1991. Créée suite aux grands incendies de 1989 et 1990, elle regroupe aujourd'hui 223 propriétaires pour environ 10 000 ha en gestion, et emploie 3 salariés. Le



contexte y est particulier car depuis le début des années 2000 la suberaie varoise a souffert de plusieurs problèmes (phytosanitaires, incendies de 2003) qui ont gravement nuit aux potentialités productives du massif, aussi bien qualitativement que quantitativement. Devant les faibles proportions de liège de qualité bouchonnable disponibles en forêt, les subériculteurs sont donc actuellement plutôt dans une réflexion sur comment remettre en production ces forêts, comment les régénérer, et comment valoriser les lièges de basse qualité, par la production de granulés notamment. Des journées techniques se sont déroulées en mai 2011 sur le sujet, et une 2^{ème} édition aura lieu co-organisée par l'ASL et

l'association *Forêt modèle de Provence*, sur le thème de la régénération des suberaies. À noter enfin que le département du Var est le seul où se trouve une proportion significative de suberaies en forêts publiques (communale et domaniale) gérées par l'*Office National des Forêts*.

En Aquitaine, l'association *Le Liège Gascon* a été fondée par des industriels du secteur de Soustons (Landes) qui désiraient redévelopper une filière locale, afin de ne plus être totalement dépendants des lièges portugais, après plus d'une quarantaine d'années de cessations totale des récoltes de liège. Après une phase de structuration et



d'inventaire de la ressource, des leveurs de liège ont été formés par l'Institut Méditerranéen du Liège pour le compte de la coopérative forestière locale en 2007, et depuis lors, l'association exploite une dizaine de tonnes de liège tous les ans, qui sont transformées localement, ce qui constitue en soit une originalité par rapport aux autres régions subéricoles françaises. Cette démarche s'est vue soutenue par la labellisation en tant que Pôle d'Excellence Rurale d'un projet de « Développement de la filière liège en

Maremne et Marensin » porté par le *Pays Adour Landes Océanes*. Longtemps ignoré, le chêne-liège est ainsi en train de retrouver une place aux côtés du pin maritime dans le massif landais, autour des deux pôles historiques de la subériculture aquitaine que sont le soustonnais dans les Landes, et le néracais en Lot-et-Garonne.

La Corse représente un important potentiel subéricole avec près de 35 000 ha de suberaies, principalement en Corse-du-Sud. La situation de la filière y est rendue difficile par un contexte foncier comprenant de très nombreuses indivisions, et par l'absence quasi totale de filière locale de transformation. Le liège récolté dans les forêts corses part traditionnellement vers la Sardaigne voisine, bien pourvue en industries de transformation, même s'il semble que les acheteurs sardes soient moins présents sur le marché ces derniers temps. L'implication des propriétaires forestiers y est cependant forte, avec une dynamique soutenue par le *CRPF de Corse*, au travers de l'organisation de formations à destination des propriétaires forestiers et des exploitants.

Une filière industrielle dynamique mais incomplète

Il faut savoir qu'aujourd'hui, les transformateurs français de liège ne sont plus –à de très rares exceptions près– que des finisseurs et/ou des distributeurs. C'est à dire qu'ils s'approvisionnent en produit finis ou semi-finis auprès de fournisseurs ou de filiales, souvent situées au Portugal. Cette situation n'est pas nouvelle (ce mouvement a débuté dans les années 1950, et parfois même avant) mais représente une difficulté pour l'écoulement de la production forestière locale, qui doit dès lors trouver des acheteurs à l'étranger (Espagne, Sardaigne).

Le liège est un matériau naturel qui a de multiples utilisations pour lesquelles il n'est souvent pas substituable. Sa principale valorisation économique repose actuellement sur le secteur du bouchage des vins. En effet, même si la part du bouchon ne constitue généralement au mieux que 10 à 20 % des récoltes en volume, il représente en revanche 80 à 90 % de leur valeur économique. Dans ce secteur pourtant fortement concurrencé, le grand public se montre très majoritairement attaché au liège (près de 90 % d'opinions favorable en France – étude *Fédération Française du Liège*) et sa part de marché est d'environ 73 % (APCOR, 2007). Il est d'ailleurs intéressant de constater que le bouchage plastique, après avoir gagné du terrain pendant des années, est aujourd'hui en régression, se stabilisant sous les 20 % de part de marché, essentiellement pour des vins à rotation rapide (6 mois-1 an), le reste du marché étant occupé par la capsule à vis en aluminium. Il faut y voir les fruits des investissements réalisés par les industriels pour améliorer les processus de fabrication du bouchon et pour développer des procédés de transformation innovants permettant d'éradiquer tout risque de déviation organoleptique. Il existe donc une réelle dynamique favorable au liège, soutenue par l'interprofession au niveau national (*Fédération Française du Liège*) et européen (*CE Liège*).



Bande de liège « tubée » pour la fabrication de bouchons en liège naturel (photo : IML).

Le liège a également un rôle majeur à jouer dans le secteur des économies d'énergies : il s'agit en effet d'un des matériaux d'isolation les plus efficaces pour le bâtiment, et probablement le plus écologique, car 100 % naturel (sans colle, les granulés de liège s'agglomèrent par chauffage grâce à leur propre résine, la subérine). Le liège fut d'ailleurs choisi par le Portugal comme revêtement extérieur de leur pavillon lors de l'exposition universelle de Shanghai, ou comme revêtement de sol par l'architecte chargé de la réalisation de la *Sagrada familia* à Barcelone. Cette filière est d'autant plus intéressante qu'elle permet de valoriser le liège mâle, inutilisable dans le secteur du bouchon, mais dont le prix d'achat est encore malheureusement inférieur à son coût d'exploitation (récoltes déficitaires).



Pavillon du Portugal à l'exposition universelle de Shanghai, entièrement revêtu de liège (photo : planeteliège.com).

Enjeux et perspectives

Les enjeux majeurs de la filière pour l'avenir seront de conforter la place du liège dans le secteur du bouchage, qui représente aujourd'hui la principale valorisation économique de la suberaie, et de développer ses autres utilisations, qui sont multiples et difficile à détailler ici mais pour lesquelles les perspectives de croissance sont réelles (isolation, décoration, industrie, aérospatiale...).

En France, les principaux défis sont de maîtriser le foncier forestier, souvent morcelé et de faible superficie, afin d'optimiser les investissements et de rationaliser l'exploitation des suberaies, ainsi que de trouver des marchés pour les lièges de faible qualité, qui dans certains massifs représentent la majorité de la production, et qui ne sont pas utilisables dans le secteur du bouchage. Une piste d'action serait de travailler sur des filières courtes, impliquant la mise en place d'unités légères de première transformation du liège qui font défaut sur la plupart des régions productrices.

Le lien avec la politique de défense des forêts contre les incendies est évident, les suberaies représentant à la fois les peuplements les plus exposés à l'aléa feu de forêt de par leur répartition géographique, mais aussi la meilleure barrière face au feu quand elles sont traitées sous la forme d'aménagements sylvo-pastoraux (coupures de combustible).

Enfin, pour faire face au vieillissement des peuplements et afin d'engager la régénération des suberaies, dans un contexte général de changement climatique, il apparaît primordial que le chêne-liège puisse dans un avenir proche non seulement bénéficier d'aides publiques pour l'amélioration sylvicole, mais aussi d'aides au boisement, notamment par l'accès aux crédits FEADER. Cela permettrait au chêne-liège de se positionner en tant qu'essence de boisement des terres agricoles libérées par la déprise viticole dans les régions méditerranéennes, ou encore d'amener une diversification de l'offre forestière dans le cas du massif landais, ce qui conforterait ainsi la place de la France dans le monde subéricole, elle qui est rappelons-le déjà le principal marché mondial pour les bouchons.

Renaud PIAZZETTA
Institut Méditerranéen du Liège
Novembre 2013